



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours**

DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/23/9

Affaire suivie par : Fabienne Boother

Tél : 04 76 74 70 09

Mél : fabienne.boother@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE N° DEC3/XIII/23/9 du 12 janvier 2023

relatif à la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2023, pour l'académie de Grenoble.

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- vu le décret n°85.899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;
- vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académies en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- vu l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté du 5 octobre 2022, autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Article 1 : Le jury chargé d'examiner les candidats à l'examen professionnelle pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Grenoble est constitué comme suit pour la session 2023 :

M.	DELETOILE Emmanuel	Rectorat – Grenoble APAE	Président de jury
Mme	AUCLAIR-MOHAMADOU Fabienne	Lycée Charles Poncet – Cluses AAE	Vice-Présidente de jury
M.	ACCARDO Sébastien	Collège La Pierre aux Fées – Reignier AAE	Membre de jury suppléant
Mme	BLIN Lisa	Rectorat – Grenoble AAE	Membre de jury
M.	CASSANY Christophe	Collège Jean Macé – Valence AAE	Membre de jury suppléant
M.	CHABAL Vincent	Lycée Emile Loubet – Valence	Membre de jury suppléant
M.	CHALENDARD Olivier	UGA – Valence APAE	Membre de jury
M.	CHEVALIER Thierry	Collège Alexandre Fleming – Sassenage PERDIR	Membre de jury
Mme	GIGANTE Perrine	UGA IAE – Grenoble APAE	Membre de jury
Mme	GILLOT Nathalie	INRIA – Montbonnot ASI	Membre de jury
M.	HERMOSO Marc	Lycée Roger Deschaux – Sassenage PERDIR	Membre de jury
Mme.	LILLOO Katherine	Collège Sport Nature – La Chapelle en Vercors AAE	Membre de jury suppléante
Mme	MARTIN Chloé	DSDEN 74 – Annecy APAE	Membre de jury
Mme	MERCIER Fabienne	Rectorat – Grenoble AAE	Membre de jury
M.	RASPAIL Philippe	Lycée Pierre Rabhi – Claix PERDIR	Membre de jury
Mme	RICHELMY Elise	Lycée Jean Moulin – Albertville PERDIR	Membre de jury

Mme	ROYER LAFONT Françoise	EREA Porte du Soleil – Montélimar PERDIR	Membre de jury suppléante
Mme	SAUVAGE Emmanuelle	Lycée Galilée – Vienne AAE	Membre de jury suppléante
Mme	SERBAT Séverine	Collège de Maistre – Saint-Alban en Leyse AAE	Membre de jury suppléante
M.	VERNET Lionel	Lycée Charles Beaudelaire – Annecy PERDIR	Membre de jury suppléant
Mme	WAZNE Laurence	UGA Laboratoire Kuntzmann – Grenoble ASI	Membre de jury
Mme	ZAETTA Audrey	Rectorat – Grenoble AAE	Membre de jury

Article 2 : Le jury d'admissibilité se réunira au rectorat de Grenoble, le mercredi 1^{er} mars 2023.

Article 3 : Le jury d'admission se réunira au Tremble, à Gières, le jeudi 6 avril 2023.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,


Céline HAGOPIAN